



**CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES  
DES CONSEILS MUNICIPAL ET D'AGGLOMÉRATION**

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, prenez avis que pour l'année 2019, les séances ordinaires des conseils municipal et d'agglomération se tiendront dans la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, selon le calendrier suivant :

JOUR	DATE	HEURE	
		CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi	21 janvier	19 h	Suivant immédiatement la séance du conseil d'agglomération
Lundi	11 février		
Lundi	11 mars		
Lundi	8 avril		
Lundi	13 mai		
Lundi	10 juin		
Lundi	15 juillet		
Lundi	12 août		
Lundi	9 septembre		
Mardi	15 octobre		
Lundi	11 novembre		
Lundi	16 décembre		

En fin d'après-midi, le jour des séances, les projets d'ordre du jour peuvent habituellement être consultés sur le site internet au [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca).

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE - TROISIÈME EXERCICE FINANCIER**

PRENEZ AVIS QUE le rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le troisième exercice financier du rôle d'évaluation triennal 2017-2018-2019, a été déposé le 27 août 2018 à l'hôtel de ville.

Toute personne peut en prendre connaissance au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement ou sur le site Internet au [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca) / *Citoyen / Taxes et évaluation*.

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la même loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de Ville de Mont-Tremblant;
- être accompagnée d'un chèque ou mandat poste au nom de la MRC des Laurentides au montant déterminé par leur règlement 300-2015 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Tremblant  
1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant, Québec J8E 1V1

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de la séance du 12 novembre 2018, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le mardi 4 décembre 2018 à 16 heures, à la salle du conseil, située au 1145, rue de Saint-Jovite.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

(2018)-102-51

Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés.

*L'article 1 de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au Service de l'urbanisme situé au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

**APPEL D'OFFRES FIN-2018-01 - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNÉES 2018, 2019, 2020, 2021 ET 2022 ET AUTRES SERVICES**

La Ville de Mont-Tremblant désire recevoir des soumissions d'experts-comptables habilités à agir à titre de vérificateur externe pour effectuer divers services professionnels, notamment la réalisation d'audit des états financiers et du taux global de taxation réel pour les exercices financiers des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022;

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), [www.seao.ca](http://www.seao.ca) et peuvent être obtenus selon le tarif en vigueur.

Ne seront considérées que les soumissions présentées sur le formulaire de soumission de la Ville de Mont-Tremblant et distribué par SEAO.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission dûment complétée dans une enveloppe scellée, cachetée et clairement identifiée.

La soumission doit être déposée au plus tard le jeudi 6 décembre 2018 à 10 h, en mains propres ou par messagerie spéciale à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Tremblant - Service du greffe  
1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1  
Appel d'offres FIN-2018-01 : audit des états financiers  
Années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 et autres services

Les heures d'ouverture du Service du greffe sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement immédiatement après l'expiration du délai, soit le jeudi 6 décembre 2018 à 10 h 01, au Service du greffe, l'heure officielle étant déterminée par l'horloge de ce même service. À cette étape, seul le nom des soumissionnaires est dévoilé.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 21 novembre 2018.

Marie Lanthier, greffière